

L'archidiocèse de St. Paul et Minneapolis doit rappeler que l'homélie ne peut pas être donnée par un laïc lors de la Messe

Author : Rédaction RC

Categories : [Liturgie](#)

Date : 24 février 2011

Décidément, les questions de discipline ont vraiment besoin d'être rappelées dans l'archidiocèse de St. Paul et Minneapolis (Minnesota) où un certain nombre de prêtres semblent ne devoir en faire qu'à leur tête ([voir ici](#)).

Monseigneur **Peter Laird**, vicaire général de l'archidiocèse a du, par téléphone, rappeler au curé de la paroisse **St. Edward** de Bloomington, le P. **Mike Tegeder**, que l'homélie de la Messe était réservée au célébrant, ou à un autre prêtre ou à un diacre, mais n'était pas permise à un laïc.

Le dimanche 23 janvier dernier, le P. **Tegeder** s'était en effet cru autorisé de confier l'homélie à une théologienne, **Heidi Busse**. Des paroissiens s'en étaient plaints à l'archidiocèse. Le P. **Tegeder** ne comprend toujours pas : « *Elle est sûrement plus compétente que la plupart des prêtres quand il s'agit de mettre en forme un bon message ? Fondamentalement, elle a reçu le même enseignement qu'un prêtre* ».

Ce curé, qui n'est pourtant pas un tout jeune homme, ignore le droit canonique (canon 767), mais il ne comprend pas non plus très bien que le *munus docendi* n'est pas donné par l'Église à des théologiens, mais à l'évêque pour son diocèse, qui le délègue aux curés ou aux diacres de ses paroisses, ces derniers ayant été soigneusement préparés à cet exercice (canon 256). Je lis, dans un article [particulièrement idiot](#) du **Star Tribune** de Minneapolis, qu'au moins vingt paroisses de l'archidiocèse ont eu recours à des laïcs pour donner l'homélie depuis les années qui ont suivi le Concile Vatican II. L'expérience a pris fin en mai 2008 à la demande du précédent archevêque. Mais le téléphone du P. **Tegeder** n'a pas dû sonner alors...